

COMMUNE DE BELLEVILLE-SUR-MEUSE

**Extrait du procès-verbal officiel des délibérations prises par le Conseil Municipal dans sa
séance du 17 septembre 2024**
(Application de l'article 32 du Code de l'Administration Communale)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 17 septembre 2024 à 20 h 00 sous la Présidence de Madame Marie-Paule SOUBRIER, Maire, dans la salle du Conseil Municipal de BELLEVILLE SUR MEUSE. La réunion est publique.

Madame le Maire ouvre la séance à 20 h 00.

Madame Emilie GARAND MULLER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Après avoir fait l'appel des Conseillers Municipaux, Madame le Maire précise qu'il y a 16 présents, 5 pouvoirs, 1 excusé et 1 absence.

Madame le Maire demande à l'assemblée si des personnes souhaitent enregistrer la séance, qu'elles le fassent savoir, aucune personne ne souhaite l'enregistrer.

Madame le Maire demande à l'assemblée d'approuver le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 juin 2024. Il est approuvé à l'unanimité des membres votants.

Après le rappel de l'ordre du jour, Madame le Maire informe l'assemblée de l'ajout d'un point à l'ordre du jour : le renouvellement de la convention avec VNF et fait l'exposé des points suivants :

2024-09-47 : Décision modificative

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à réaliser une décision modificative de 0,90 €

2024-09-48 : Avenant n°3 à la convention de mise à disposition au 1er janvier 2017 des biens immeubles au titre de la compétence voirie et éclairage public

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à signer l'avenant n°3 au procès-verbal de mise à disposition par la commune de BELLEVILLE SUR MEUSE des biens immeubles affectés à l'exercice des compétences transférées suite à la modification statutaire adoptée par délibération de la Communauté d'Agglomération du 15 décembre 2016.

2024-09-49 : Création d'un grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à 31 h 30 hebdomadaire

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à créer un grade d'Adjoint Administratif Territorial à temps non complet à raison de 31 h 30 hebdomadaire et de l'intégrer au tableau des postes et des effectifs créés dans les emplois communaux, et ce, à compter du 23 octobre 2024.

2024-09-50 : Suppression du grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe à 17 h 30 hebdomadaire

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à supprimer le grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 1ère classe à 17 h 30 et mettre à jour le tableau des effectifs.

2024-09-51 : Suppression du grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe à 31 h 30 hebdomadaire

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à supprimer le grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2ème classe à 31 h 30 et mettre à jour le tableau des effectifs.

2024-09-52 : Suppression du grade de Rédacteur Principal 1ère classe

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à supprimer le grade de Rédacteur Principal 1ère classe et mettre à jour le tableau des effectifs.

2024-09-53 : Renouvellement d'une convention avec VNF

A l'unanimité des membres votants : Autorise Madame le Maire à renouveler la convention avec VNF pour une durée de 5 ans, à compter du 1er janvier 2025 et pour un montant annuel de 1 006,46 € révisable chaque année

Questions diverses : /

Informations diverses :

Marie-Paule SOUBRIER :

- HARMONIE MUNICIPALE
 - o Tous les membres musiciens ont démissionné.
 - o Le 18 juillet 2024, la présidente est venue déposer les comptes en mairie et ils sont actuellement en-cours d'examinasson.

Emile GARAND MULLER :

- 17 octobre 2024 : Elections du Conseil Municipal des Enfants

Christophe OME :

- Le terrain de Foot de Belleville est mis à disposition de Foot de Thierville durant les travaux du terrain de Thierville. La commune de Belleville l'a appris par un article dans la presse et n'a pas été consultée en amont.
Samuel AMBROSIO, conseiller municipal et Vice-Président à la CAGV, délégué aux équipements sportifs, explique qu'une réunion a eu lieu avec les 2 clubs de foot (le SAVB Grand Verdun et le Foot de Thierville) et Mr le Maire de Thierville, en vue de rapatrier le Club de Thierville sur les terrains de Verdun ou d'Haudainville. C'est au-cours de cette réunion que le Président du SAVB Grand Verdun a proposé de partager le terrain de Belleville.
- La halle des sports Alain Convard manque de nettoyage, notamment au niveau du sol.

La séance a été levée à 20 h 50 mn.



Madame le Maire,
Marie-Paule SOUBRIER,

Affiché le 20 septembre 2024